



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Credit foncier de France

Question au Gouvernement n° 2353

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Ma question, qui porte sur l'avenir du Credit foncier, s'adresse a M. le ministre de l'economie et des finances.

Jeudi dernier, le conciliateur, M. Philippe Rouvillois, nomme par le Premier ministre, a rendu ses conclusions sur l'avenir du Credit foncier. Selon lui, l'etablissement financier est viable et dispose d'un certain nombre d'atouts. M. Rouvillois a egalement mentionne que la situation du Credit foncier s'ameliore grace aux mesures prises par le Gouvernement depuis 1995: provisionnement des risques immobiliers, securisation du passif obligataire et offres publiques d'acquisition pour le compte de l'Etat par la Caisse des depots et consignations. Dans son rapport, le conciliateur souligne egalement que la survie du Credit foncier est subordonnee a son adossement a un actionnaire de reference.

Quelles suites le Gouvernement entend-il donner aux conclusions du conciliateur ? Quel est le calendrier prevu pour le choix du futur actionnaire de reference, sachant que les nombreux attermolements de ces derniers mois ont decourage certains repreneurs eventuels ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, le Credit foncier illustre, avec le Credit lyonnais, le Comptoir des entrepreneurs, le GAN, GIAT-Industries et quelques autres societes du secteur public, les consequences dramatiques...

M. Jean-Claude Gayssot. De la loi de l'argent !

M. le ministre de l'economie et des finances. ... de la gestion aventureuse des annees 1988-1992.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est parce que le Gouvernement a entendu assumer les responsabilites de l'Etat que nous avons procede a une operation verite en 1995-1996, et que nous en avons tire les consequences en securisant la place financiere de Paris et en lançant une offre publique d'achat, de sorte qu'il y ait enfin un actionnaire de reference et que l'on puisse prendre des decisions.

M. Jean-Claude Gayssot. La loi de l'argent !

M. le ministre de l'economie et des finances. Les conclusions de M. Rouvillois sont claires. La premiere est que le Credit foncier de France ne peut pas vivre seul. La deuxieme conclusion est qu'il faut trouver un adossement et que, par consequent, nous devons tout mettre en oeuvre pour trouver un partenaire. Le Gouvernement appuie cette proposition d'autant que l'offre faite par le Credit immobilier s'est quelque peu estompee entre-temps. J'ai demande a M. Rouvillois d'etre le temoin des diligences mises en oeuvre pour trouver rapidement ce partenaire.

Il est bien clair, monsieur le depute, que le gouverneur du Credit foncier de France et ses collaborateurs doivent des maintenant mettre en oeuvre un plan de restructuration...

M. Didier Boulaud. Vous avez rate votre coup !

M. le ministre de l'economie et des finances. ... qui est incontournable, afin que l'institution soit competitive. C'est alors que nous aurons sans doute de plus grandes chances de pouvoir adosser le Credit foncier de France.

M. Christian Bataille. C'est un mauvais coup manqué !

M. le ministre de l'économie et des finances. En tout état de cause, il est exclu que les contribuables français participent à une éventuelle recapitalisation du Crédit foncier de France. Voilà la position du Gouvernement. Nous voulons sauver cette institution et ses emplois, bien sûr, mais cela exige un effort spécifique de l'institution elle-même pour assurer son avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Ma question, qui porte sur l'avenir du Crédit foncier, s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Jeudi dernier, le conciliateur, M. Philippe Rouvillois, nommé par le Premier ministre, a rendu ses conclusions sur l'avenir du Crédit foncier. Selon lui, l'établissement financier est viable et dispose d'un certain nombre d'atouts.

M. Rouvillois a également mentionné que la situation du Crédit foncier s'améliorerait grâce aux mesures prises par le Gouvernement depuis 1995: provisionnement des risques immobiliers, sécurisation du passif obligataire et offres publiques d'acquisition pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations. Dans son rapport, le conciliateur souligne également que la survie du Crédit foncier est subordonnée à son adossement à un actionnaire de référence.

Quelles suites le Gouvernement entend-il donner aux conclusions du conciliateur ? Quel est le calendrier prévu pour le choix du futur actionnaire de référence, sachant que les nombreux attermoissements de ces derniers mois ont découragé certains repreneurs éventuels ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, le Crédit foncier illustre, avec le Crédit lyonnais, le Comptoir des entrepreneurs, le GAN, GIAT-Industries et quelques autres sociétés du secteur public, les conséquences dramatiques...

M. Jean-Claude Gayssot. De la loi de l'argent !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... de la gestion aventureuse des années 1988-1992.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est parce que le Gouvernement a entendu assumer les responsabilités de l'État que nous avons procédé à une opération vertueuse en 1995-1996, et que nous en avons tiré les conséquences en sécurisant la place financière de Paris et en lançant une offre publique d'achat, de sorte qu'il y ait enfin un actionnaire de référence et que l'on puisse prendre des décisions.

M. Jean-Claude Gayssot. La loi de l'argent !

M. le ministre de l'économie et des finances. Les conclusions de M. Rouvillois sont claires. La première est que le Crédit foncier de France ne peut pas vivre seul. La deuxième conclusion est qu'il faut trouver un adossement et que, par conséquent, nous devons tout mettre en œuvre pour trouver un partenaire. Le Gouvernement appuie cette proposition d'autant que l'offre faite par le Crédit immobilier s'est quelque peu estompée entre-temps. J'ai demandé à M. Rouvillois d'être le témoin des diligences mises en œuvre pour trouver rapidement ce partenaire.

Il est bien clair, monsieur le député, que le gouverneur du Crédit foncier de France et ses collaborateurs doivent dès maintenant mettre en œuvre un plan de restructuration...

M. Didier Boulaud. Vous avez raté votre coup !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... qui est incontournable, afin que l'institution soit compétitive. C'est alors que nous aurons sans doute de plus grandes chances de pouvoir adosser le Crédit foncier de France.

M. Christian Bataille. C'est un mauvais coup manqué !

M. le ministre de l'économie et des finances. En tout état de cause, il est exclu que les contribuables français participent à une éventuelle recapitalisation du Crédit foncier de France. Voilà la position du Gouvernement. Nous voulons sauver cette institution et ses emplois, bien sûr, mais cela exige un effort spécifique de l'institution elle-même pour assurer son avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie

française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2353

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1997, page 2064

Réponse publiée le : 20 mars 1997, page 2064

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mars 1997